

Annonces légales et judiciaires

Par arrêté interministériel du 19 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2012, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2022, soit 0,193 euro HT le caractère.

Les avis de constitution de société sont soumis à forfaitisation, sauf les avis de constitution de GAEC. Les avis de nomination des liquidateurs, les avis de clôture de liquidation, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives sont soumis à une tarification forfaitaire. Le tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Stéphane ESTOUR, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Stéphane ESTOUR et Cécile PAGES », titulaire d'un Office Notarial à CREST (26400) 6, qui des Marronniers, CRPCEN 26076 le 23 septembre 2022, Monsieur Gérard Franck DELARBRE, retraité, et Madame Gisèle Marie Antoinette MAURICE, retraitée, demeurant ensemble à UPIE (26120) 3300 route d'Eurre. Né M. à CREST (26400) le 20 mai 1949, et Mme à CREST (26400) le 12 juin 1948.

Mariés à la mairie de UPIE (26120) le 8 juillet 1972 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.



F3GI

SARL au capital de 4.000 euros
19 avenue Victor Hugo
26000 VALENCE
830 542 742 RCS ROMANS

Par procès-verbal des décisions de l'associé unique du 12/08/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 176, route de Saint Jules - 84210 Althen des Paluds. Mention sera faite au RCS d'AVIGNON.

LES CULOTTES COURTES

Société à responsabilité limitée
au capital de 50.000 €
Siège : 14 Rue Émile Augier
26000 VALENCE
451 602 544 RCS de ROMANS

Par décision de l'AGE du 25/08/2022, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/09/2022 au 37 Rue Émile Augier 26000 VALENCE. Mention au RCS de ROMANS.

SASU FRENCHY'S GRILL

Par acte SSP en date du 14/09/2022, constitution de la SASU FRENCHY'S GRILL, au capital de 1000 €. Adresse : 34 Avenue de Chabeuil, 26000 VALENCE.

Activité : restauration rapide, hamburgers, sandwiches, tacos, boissons non alcoolisées.

Durée 99 ans.
Président M. FREJ Yahya, né le 08/04/1994 à Guilherand Granges, de nationalité tunisienne, demeurant 150 route de Montéliar, Bat E, 26000 VALENCE

Admission AG et exercice droit de vote : chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : parts librement cessibles.

Inscription au RCS de Romans-sur-Isère.

SASU PRO'STYL

Par acte SSP en date du 22/09/2022, constitution de la SASU PRO'STYL, au capital de 1000 €. Adresse : 241 rue Faventines, 26000 VALENCE.

Activité : coiffure hommes, enfants, barbier, produits cosmétiques.

Durée 99 ans.
Président M. AROUSSI Bassem, né le 11/11/1967 à Sidi Ali Ben Aoun (Tunisie), de nationalité tunisienne, demeurant 10 Allée Pierre de Marivaux, 26000 VALENCE.

Admission AG et exercice droit de vote : chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : parts librement cessibles.

Inscription au RCS de Romans-sur-Isère

**Bouclage
mardi 17 h
Parution le jeudi**



APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AA 26 22 0109 EP : superficie totale : 76 ha 86 a 54 ca dont 37 ha 88 a 52 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation. Parcellaire : ARNAYON (17 ha 49 a 04 ca) B-1 B-5 B-30 B-48(B). CHALANCON (59 ha 37 a 50 ca) C-66-67-68-69 C-72-73-75-76-77-78 C-159-160 C-161 C-162-163-164-165-168-169-170 C-171-173-174-175-176 C-189 C-198[157]-200[158] C-207[79]-209[74].

Zonage : ARNAYON : RNUu CHALANCON : RNUu - Loué par bail rural sur une partie de la surface

AS 26 22 0140 JMC : superficie totale : 11 ha 79 a 45 ca dont 3 ha 45 a 63 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : FELINES (4 ha 56 a 30 ca) C-75-76-77-78-93-94-96-97 C-101 C-1142[71]-1143[71]-1234[70]-1235[79]-1236[79]-1237[70]-1385[74]. ALBON (1 ha 71 a 30 ca) ZH-39-40. ANDANCETTE (1 ha 50 a 40 ca) A-456 A-492-495-496 A-645-646. ANNEYRON (4 ha 01 a 45 ca) YV-28-94[191]-97[48](A)-97[48](Z)-98[156](A)-98[156](B)-98[156](C)-98[156](D)-99[158].

Zonage : FELINES : RNUb ALBON : A ANDANCETTE : N ANNEYRON : NC - Loué par bail rural sur toute la surface

AS 26 22 0141 JMC : superficie totale : 20 ha 70 a 51 ca dont 8 ha 80 a 30 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : ALBON (5 ha 92 a 80 ca) YT-4 YV-55 ZW-105[72]-107[73] ZX-128[58]. ANDANCETTE (43 a 10 ca) A-457 A-643-644. LAVEYRON (5 ha 83 a 76 ca) C-11-12-137[10]-140[134](J)-140[134](K). SABLONS (1 ha 14 a 00 ca) ZA-234 ZA-300. COLOMBIER (4 ha 90 a 80 ca) C-296-912[295]. SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE (2 ha 46 a 05 ca) AH-60-61.

Zonage : ALBON : A ANDANCETTE : N LAVEYRON : A SABLONS : A COLOMBIER : CN SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE : NC - Loué par bail rural sur une partie de la surface

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 21/10/2022 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85, rue de la forêt BP 150 - 26905 VALENCE Cedex 09 Tél : 04.75.41.51.33 Mail : direction26@safer-aura.fr

IMMOBILIERE SAINT MARTIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 45.000 €
Siège : 14 Rue Jean Bertin 26000 VALENCE
492 829 957 RCS de ROMANS

Par décision de l'AGO du 22/10/2021, il a été décidé de :

- nommer Gérant M. MARKARIAN Gilles 22 bis, avenue du 11 novembre 07130 ST PERAY en remplacement de M. MARKARIAN Michel décédé.
Mention au RCS de ROMANS.

« MALHERBE »

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social : Chemin de la Forêt Saint Denis 26000 VALENCE
R.C.S. ROMANS 820 463 032

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 30 septembre 2022, il a été décidé de transférer, à compter du 1^{er} octobre 2022, le siège social au :

80 Rue Henri Poincaré
Z.A. de l'Armailler
26500 BOURG-LES-VALENCE
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans

Pour avis,
Emmanuel MALHERBE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 29 septembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : MAMSLIN
Siège : 11 rue Mozart, 26500 BOURG-LES-VALENCE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros
Objet : La fourniture directe ou indirecte de services aux personnes recourant ou non à la sous-traitance d'entreprises et d'associations détentrices d'un agrément au titre des articles L. 7231-1 et suivants et D. 7231-1 et suivants du Code du Travail.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Mohammed BOUZID, demeurant 24 rue Vincent D'INDY, 07300 TOURNON-SUR-RHONE
La Société sera immatriculée au RCS de ROMANS-SUR-ISERE.

SCI ROBERO

Par assemblée générale extraordinaire du 01/04/2021, les associés de la SCI ROBERO 10 rue de la Liberté à 26100 ROMANS-SUR-ISERE (RCS ROMANS 352 889 604) ont nommé co-gérant sans limitation de durée en remplacement de Mr Pierre RUBIN, Mme Laure CHASSON épouse VERMOTTE demeurant 11 rue Joseph Jacquart à 26100 ROMANS-SUR-ISERE.

EARL DES CABRETTES

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée Société civile
au capital de 22 000 €
Siège social : 400 Route des Blaches Quartier les Cornets
26240 LA MOTTE DE GALAURE
532 726 148 RCS ROMANS

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes du PV AGE en date du 1^{er} septembre 2022, les associés ont nommé Monsieur Stéphane HEKIMIAN, demeurant à 26390 HAUTERIVES, 560 Route de la Seite, aux fonctions de cogérant à compter du 1^{er} septembre 2022, en remplacement de Madame Rachel ESTAVIL, gérante démissionnaire aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/09/2022, avec Monsieur Rémy ESTAVIL, gérant maintenu. En conséquence, les statuts ont été modifiés. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis,
La gérance.

APOLLON SOLAR

Société par actions simplifiée
au capital de 2 693 054 €
Siège : 428 rue Brunelle 26400 Eurre
RCS : ROMANS 438 743 361

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 27/06/2022 il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de : la société ADAM DEMOUCHE & ASSOCIES ROUEN en qualité de Commissaires aux comptes titulaires, et de Monsieur André DEMOUCHE en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, et ce sans qu'il ne soit procédé à leurs remplacements, la société n'étant plus tenue de procéder à de telles nominations. Formalités au RCS ROMANS.

KERFLOREM

SARL au capital : 10 000 €
30 AV DE LA LIBERATION,
35380 PLELAN LE GRAND
RCS: 844 126 490 de RENNES

Le 22/08/2022, l'unanimité des associés décide du transfert du siège social au 1303 Av du Président Salvador Allende, 26800 Portes-lès-Valence.
Modification au RCS de ROMANS.

CHRONIQUE PAIE /

Erratum

Le tableau publié dans l'édition du jeudi 29 septembre comportait des erreurs sur les valeur et salaire brut. Les données ci-dessous ont donc été actualisées.

	Valeur des coefficients conventionnels de l'emploi		Valeur depuis le 01/09/2022	Salaire brut mensuel base 151.67 heures
	entre	et		
Palier 1	9	11	11,07 €	1678,95 €
Palier 2	12	16	11,07 €	1678,95 €
Palier 3	17	24	11,11 €	1685,05 €
Palier 4	25	35	11,35 €	1721,45 €
Palier 5	36	51	11,88 €	1801,80 €
Palier 6	52	73	12,47 €	1891,28 €
Palier 7	74	104	13,21 €	2003,52 €
Palier 8	105	143	14,16 €	2147,60 €
Palier 9	144	196	15,34 €	2326,57 €
Palier 10	197	270	17,02 €	2581,37 €
Palier 11	271	399	19,36 €	2936,27 €
Palier 12	400		22,15 €	3359,42 €

Le service juridique social de la FDSEA 26, Manon DUSSERT

Chronique juridique

DROIT RURAL / Que se passe-t-il au décès de vos parents lorsque vous louiez les terres qui leur appartenaient ?

La résiliation partielle du bail revenant à une indivision

Question : J'ai repris l'exploitation de mes parents et sur les terres qui leur appartenaient, ils m'ont signé un bail rural. Aujourd'hui, mes deux parents sont décédés et j'envisage de cesser l'exploitation d'une partie des terres que je loue. Comment ça se passe avec l'indivision sachant que mes frères et sœurs risquent de ne pas être d'accord ?

Réponse : Avec le décès de vos parents, vous êtes entré dans une indivision sur les biens que vous louez. Lorsque le bail porte sur un bien indivis, la résiliation du bail rural intervient avec l'accord de l'ensemble des co-indivisaires. En effet, les baux ruraux sont traités comme les actes de disposition et nécessitent l'unanimité des indivisaires tant pour la conclusion que pour la résiliation ; la règle qui soumet les actes d'administrations à la majorité, ne s'applique pas aux baux ruraux. Ainsi, si tous les héritiers sont d'accord, vous pourrez signer avec eux une résiliation partielle à l'amiable. Toutefois, si un membre de l'indivision refuse cet accord, vous serez obligé d'aller au bout du contrat et de mettre en œuvre la renonciation à votre droit au renouvellement en notifiant votre décision à l'ensemble des indivisaires 18 mois au moins avant l'expiration du bail par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier. L'inconvénient, c'est que cette renonciation portera sur l'ensemble des terres louées alors que vous souhaitez abandonner seulement une partie des terres.

La situation change avec la dissolution de l'indivision par le partage. Si les terres sont distribuées entre les héritiers, le bail se divise entre les différents propriétaires. Sur les parcelles qui vous sont attribuées, il y a alors confusion des qualités de créancier et de débiteur du bail et le bail s'éteint. En effet, en tant que plein propriétaire, vous ne pouvez pas être d'un côté bailleur et de l'autre côté fermier.

Pour les terres qui sont attribuées aux autres héritiers, le bail s'est divisé et vous aurez à traiter l'avenir du bail individuellement avec chaque personne. Ainsi, si un de vos frères est d'accord de résilier le bail sur une partie des terres qui désormais lui appartiennent en propre, il pourra conclure l'accord de résiliation seul.

En conclusion, si vos frères et sœurs ne souhaitent pas mettre fin au bail en cours, il vous reste la possibilité de demander l'attribution en propriété des terres que vous souhaitez abandonner. Ainsi, le bail s'éteint sur ces terres et vous pourrez par exemple les louer à un voisin. ■

Le service juridique rural de la FDSEA 26
Nathalie Kotowski